

Alain CASTEROT

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
OCCITANIE

11 OCT. 2021

COURRIER ARRIVEE

(idem GR21) OSHO

Le 06/10/2021

Ref. : GR / 21 / 1513

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver ci-joint les commentaires que nous inspire le rapport définitif.

Merci de bien vouloir les annexer au document.

Veillez croire, Madame la Présidente, en mes sentiments les meilleurs.

Alain CASTEROT,



Réponse au rapport d'observations définitives de la Cour régionale des comptes

Si le rédacteur du Rapport a pris en compte une partie des éléments fournis en réponse à la première version, c'est dans une note (n°17) de bas de page, sans modifier son point de vue qui nous semble toujours partiel, pour ne pas dire partial.

En effet, pour le rapporteur, l'endettement de la commune d'Asprières est dû uniquement à la création d'un Centre d'activité, alors que la commune a engagé dans le même temps un important chantier de rénovation de sa station d'épuration (STEP). Ce chantier de la STEP aurait dû être réalisé par la municipalité précédente, qui avait créé pour cela une « cagnotte » d'environ 350K€. Or, pour des questions de configuration du terrain, cette rénovation a été retardée et a coûté plus de 600K€. Toutes les ressources propres à la commune (« cagnotte » plus excédents budgétaires) étant mobilisées pour financer cette réalisation, le financement du projet Centre d'activité a reposé sur l'emprunt et les subventions.

A ce propos, le rapporteur aurait pu signaler l'importance des subventions obtenues sur ce projet (près de 600K€), signe du soutien manifesté par l'Etat, et les collectivités territoriales. Aucun autre projet précédent n'a été subventionné à cette hauteur.

Le rapporteur persiste à appeler la « ligne de trésorerie » ou « prêt-relais » un second emprunt. Or ce prêt-relais demandé sur les conseils de la Trésorerie visait seulement à régler les dernières factures en attendant le versement effectif des subventions accordées et des sommes attendues au titre du FDVA (sur 2M€ de travaux, le montant du retour de la TVA s'établit à environ 340K€). Ce prêt-relais avait pour but d'assurer une continuité des paiements, non de combler un déficit, ce que laisse entendre le rapporteur.

On aurait pu s'attendre à ce que le rapporteur utilise de façon systématique des chiffres exprimés en HT, ce qui est la règle pour les travaux, d'autant que l'Etat reverse aux collectivités territoriales une très large part de la TVA (16,8% sur 20%) à N+2 (et même dans l'année pour les communes ayant souscrit au Plan de relance).

Dans sa conclusion, on aurait également pu lire que la commune d'Asprières s'est dotée en l'espace d'une mandature d'une STEP nouvelle, assurant un service pour 20 à 25 ans au minimum, d'un ensemble de services à la personne, public et privé, (dont une nouvelle cantine scolaire, une nouvelle Agence postale, un pôle Santé, etc.) capable de renforcer l'attractivité du village, tout en remodelant complètement son « entrée de village », renforçant ainsi la sécurité des élèves et des parents fréquentant une école en bordure de la départementale. Sans que cela augmente les charges de fonctionnement de la commune.

Ces investissements importants appartiennent maintenant à l'actif de la commune et doivent être pris en compte dans un bilan financier global.

Le 06 octobre 2021

J.P. O [REDACTED]
Premier adjoint de 2014 à 2020

Alain Casterot
Maire d'Asprières de 2014 à 2020

